▶ Gestion de l'eau : des actions pour un avenir durable

Le cycle de l'eau a connu d'importantes modifications au cours des dernières décennies : épisodes de sécheresse, diminution du niveau des nappes phréatiques, changement de la fréquence et de l'intensité des pluies. La préservation de l'eau, ressource collective essentielle, représente un enjeu majeur pour lequel nous devons tous nous mobiliser. L'agglo mène de nombreuses actions pour protéger la ressource.

ÉCONOMISER L'EAU POTABLE

Lutte contre les fuites et modernisation du réseau

En France, les pertes sur les réseaux d'eau potable représentent en moyenne 20 % du volume total distribué. Pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur. Cette situation nécessite des actions urgentes pour réduire ce gaspillage. Sur notre territoire, **le taux de rendement** moyen est satisfaisant, il **s'élève à 83 %***. Ces résultats sont obtenus grâce aux efforts de traque des fuites déployés tout au long de l'année par le biais de différents systèmes : **sectorisation, télérelève, localisateurs acoustiques, et interventions régulières de techniciens dédiées à la recherche de fuites**.

Atteindre un rendement de 100 % est irréaliste, car les fuites sont essentiellement dues à la vétusté des canalisations et des branchements, mais les mesures mises en place permettent aujourd'hui une détection rapide des fuites et des casses, facilitant ainsi une intervention immédiate pour régler toute anomalie. Le renouvellement du réseau à hauteur de 1 % par an permet également de moderniser les équipements sur les secteurs prioritaires identifiés.

*Source : services Eau France

Limiter le recours à l'eau potable

Pour réduire la consommation d'eau, l'agglo met en œuvre une gestion responsable de ses **bâtiments et espaces publics** au quotidien. Les bâtiments sont équipés de dispositifs à faible consommation d'eau, tels que des systèmes de déclenchement automatique et des mousseurs. De même, les espaces verts sont aménagés avec des végétaux locaux peu exigeants en eau et bénéficient de paillage pour préserver l'humidité du sol. En ce qui concerne l'arrosage, il est limité au strict nécessaire et l'utilisation de l'eau naturelle est favorisée (eau brute, récupération d'eaux de pluie).

Optimiser sa réutilisation

Pour économiser la ressource, l'agglo favorise la réutilisation de l'eau dès que possible. L'opération menée l'été dernier dans le cadre des travaux d'entretien de la **piscine Di Stefano** de Frontignan illustre parfaitement cette volonté. L'agglopôle et le SDIS 34 se sont en effet coordonnés afin que les pompiers de l'Hérault puissent venir récupérer les **375 m³ d'eau** du bassin sportif. Cette eau, déchlorée naturellement lorsqu'elle est stockée, a pu être **réutilisée lors des interventions de lutte contre les incendies** des sapeurs-pompiers.

L'EAU POTABLE EN CHIFFRES

66 % de l'eau potable en France provient des eaux souterraines

20 % de la consommation (eau brute ou potable) est alimentée par une ressource propre à notre territoire

148 L est la consommation moyenne d'eau domestique par jour et par habitant

1037 km linéaire de réseaux d'eau potable sur les 14 communes du territoire

83 % est le taux moyen de rendement des réseaux de distribution du territoire

Réutilisation des eaux de lavage de l'usine de potabilisation de Sète : une première en Occitanie

L'usine d'eau potable du Quai des Moulins traite l'eau issue de la source d'Issanka. Cette source d'eau permet d'alimenter la ville de Sète selon la disponibilité de la ressource.

Dans le cadre de la filtration de l'eau, un nettoyage régulier des filtres est effectué, dont les eaux de lavage étaient jusqu'alors réinjectées dans le réseau des eaux usées.

La ville de Sète et la SEMOP l'Eau d'Issanka *(Société d'Economie Mixte à Opération Unique)* mettent actuellement en œuvre un **système innovant de recyclage** de ces effluents de lavage, qui permettra de réinjecter ces eaux en début de circuit sur le réseau d'eau potable. La baisse du volume prélevé dans la ressource est estimé à **environ 100 000 m³ par an**.

L'eau paie l'eau !

En France, la tarification de l'eau est régie par un principe fondamental : l'eau paie l'eau.

Les services publics d'eau et d'assainissement sont uniquement financés par les recettes des factures d'eau et par certaines subventions, comme celles de l'agence de l'eau.

GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

L'agglopôle mène différents projets de gestion intégrée des eaux pluviales. Ils consistent à gérer les eaux de pluie au plus près de leur point de chute pour favoriser leur infiltration naturelle. Ils visent également à déconnecter les eaux de pluie des réseaux d'eaux usées dans le réseau unitaire (deux secteurs disposent encore de réseaux unitaires : les centres-ville de Sète et Marseillan).

Désimperméabiliser pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie

L'imperméabilisation croissante des sols due aux constructions et aménagements en matériaux artificiels imperméables, tels que l'asphalte ou le béton, ont contribué à accroitre le ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain.

Notre territoire peut faire face à ces problématiques de ruissellement, notamment sur les collines urbanisées au bord de l'étang de Thau et dans les secteurs très minéraux de Sète. Ces ruissellements favorisent le risque d'inondation, mais aussi le transport de substances polluantes vers les milieux naturels pouvant impacter les écosystèmes.

Permettre le rechargement des nappes grâce à la gestion de l'eau de pluie à la source est un enjeu crucial. **Le cycle naturel de l'eau s'impose ainsi désormais dans tous les projets d'aménagement urbain** menés par l'agglopôle. L'aménagement des anciens salins de Villeroy avec la mise en place de canaux végétaux et la désimperméabilisation à 80 % de l'aire de loisirs du Pont Levis en sont de parfaits exemples.

Aménagement des anciens salins de Villeroy (Sète)

La gestion à la source permettra également de préserver la qualité de l'eau en diminuant le transfert des polluants dans les milieux. Sur le littoral marin, il est estimé qu'entre 10 et 20 % des micropolluants sont apportés par le ruissellement urbain.

Pour aller plus loin :
Une réflexion est menée pour intégrer la maitrise du ruissellement au cœur du Schéma directeur, document composant les règles locales d'urbanisme.

Déconnecter les eaux de pluie des réseaux d'eaux usées dans le réseau unitaire

L'agglopôle investit pour **mettre en séparatif les anciens réseaux unitaires** (collecte des eaux usées et pluviales dans une même canalisation). Sur les systèmes unitaires, largement développés à la fin du XIXe siècle, la surcharge des réseaux par l'intrusion des eaux de pluie peut provoquer des débordements d'eaux usées diluées dans le milieu naturel en cas de fort épisode pluvieux (+ 80 mm en 24h). La mise en séparatif des réseaux unitaires représente un enjeu majeur pour préserver le milieu naturel, et ainsi garantir le maintien des activités de pêche et de conchyliculture.

« Préserver notre environnement commence par un geste simple : séparons les eaux de pluie des eaux usées ! »

Pour aller plus loin :
L'agglo a mis en place de nouvelles procédures en collaboration avec les services urbanisme des communes pour contrôler la conformité des raccordements des projets privés et vérifier la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

Stocker les eaux de pluie pour limiter le ruissèlement

La mise en séparatif des réseaux n'est pas toujours possible dans les centres-villes où les immeubles sont anciens, les rues étroites et les sous-sols très encombrés. Il faut alors prévoir des solutions alternatives. Des bassins de rétention ont par exemple étaient réalisés en amont, à Sète et à Marseillan, pour stocker et réguler l'eau de pluie entrant dans les réseaux et ainsi éviter une mise en surcharge du réseau.

Dans le cadre de la modernisation de la station d'épuration des Eaux Blanches, un bassin d'aération est transformé en bassin de stockage. Il permettra de stocker jusqu'à 6 000 m³ d'eaux de pluie et usées mélangées.

D'autres projets sont actuellement à l'étude pour capter et stocker les eaux de pluie lorsque l'infiltration naturelle est insuffisante voire impossible, notamment en centre urbain.

Le premier projet d'envergure de l'agglopôle concerne l'ancien **réservoir d'eau potable du jardin Simone Veil de Sète**. Doté d'une capacité de 2 500 m³ et situé sur les flancs du mont Saint-Clair, cet ouvrage offre en effet des perspectives très intéressantes. Il pourrait servir de réservoir tampon en captant les eaux de ruissellement, et ainsi éviter la surcharge du réseau. Les eaux stockées pourraient ensuite être utilisées pour l'irrigation ou encore le nettoiement des espaces publics, et diminueraient d'autant la pression sur la ressource.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Des performances épuratoires nettement améliorées

Sète Agglopôle Méditerranée assure la collecte et le traitement des eaux usées de ses 14 communes. Les réseaux de collecte et de transport des eaux usées s'étendent sur **642 km**, desservant **8 stations d'épuration** réparties sur le territoire (capacité globale de traitement d'env. 265 220 équivalents habitants).

Les capacités de traitement ainsi que les rendements vis-à-vis de l'arrêté d'autorisation sont conformes pour tous les systèmes d'assainissement de l'agglomération.

Les investissements significatifs réalisés depuis 2008 (7 à 8 millions par an sur les 15 dernières années) ont considérablement amélioré le fonctionnement des systèmes d'assainissement et par conséquent la qualité des milieux récepteurs.

La nouvelle station d'épuration des Eaux Blanches sera l'une des stations les plus modernes de France. Elle utilise les techniques les plus novatrices comme l'ultrafiltration membranaire pour traiter 100 % des eaux usées, mais aussi les eaux collectées dans le réseau unitaire du centre-ville de Sète qui seront stockées dans le bassin d'orage lors de forts épisodes pluvieux. Elle garantit déjà depuis septembre 2022 un rejet de "qualité eau de baignade", et permettra de développer des projets de réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

La réutilisation des eaux usées présente de multiples avantages : **préservation de la ressource en eau potable, limitation des impacts des arrêtés de sécheresse, contribution à la résilience alimentaire de l'agriculture locale, fourniture d'une source d'eau moins coûteuse** pour les acteurs économiques...

Son usage a été facilité par un décrêt publié en août 2023. Elle reste toutefois strictement encadrée et soumise à autorisation pour exclure tout risque sanitaire. Sur notre territoire, la salinité peut être un frein à la réutilisation de l'eau. Les installations d'assainissement, qu'elles soient publiques et privées, doivent donc être parfaitement étanches afin que l'eau salée n'entre pas dans les stations d'épuration.

Consciente que la réutilisation des eaux usées est un levier incontournable pour concilier préservation des milieux naturels et besoins urbains, agricoles et industriels, l'agglopôle est pleinement mobilisée pour développer les projets de réutilisation de l'eau, dans une logique d'économie circulaire.

Plusieurs projets sont en étude :

Station d'épuration de Sète :

- Industriel SAIPOL (process de fabrication, tours de refroidissement, nettoyage) : 300 000 à 450 00 m³/an
- Hydrocurage (nettoyage) des réseaux d'assainissement : 10 000 m³/an
- Lavage de voirie : 15 000 m³/an
- Irrigation d'espaces verts publics : 20 000 m³/an

Station d'épuration de Marseillan :

- Irrigation des Grands Domaines du Littoral (Projet SALT'EAUX présenté dans le dernier numéro).

Station d'épuration de Mèze

- Irrigation du Domaine St-André et de 50 ha de parcelles de viticulteurs de la cave coopérative de Pomérols.

Yves MICHEL

Vice-président délégué au grand et petit cycle de l'eau

Maire de Marseillan

Président du Syndicat Mixte du Bassin de Thau et du Syndicat du Bas Languedoc

L'approvisionnement en eau potable du territoire est-il sécurisé ?

À l'exception de la ville de Sète, les 13 autres communes de notre territoire sont alimentées en eau potable par le Syndicat du Bas Languedoc (SBL). Depuis 2011, le SBL a sécurisé sa production en construisant une usine de potabilisation de l'eau du Rhône à Fabrègues via le réseau Aqua Domitia.

Aujourd'hui, le SBL continue à réfléchir à d'autres solutions d'approvisionnement, telle qu'une usine de dessalement d'eau de mer. La commune de Sète, fondatrice du SBL, avait identifié très tôt que la ville de Sète ne pouvait pas être alimentée par la seule ressource d'Issanka.

Quelle est la qualité de l'eau du robinet ?

La qualité de l'eau potable distribuée aux usagers est scrupuleusement contrôlée par des laboratoires agréés par l'Agence Régionale de Santé. Sur notre territoire, elle a toujours été conforme aux normes nationales. Après l'Union Européenne, l'Etat français introduira prochainement des valeurs limites de concentration dans l'eau potable pour les PFAS (per et polyfluoréalkylées) qui sont des substances chimiques très persistantes. Il convient de rester vigilants et d'attendre les directives nationales qui s'appuieront sur les études de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail).

Comment se prépare l'avenir ?

Si nous avons effectivement anticipé pour l'approvisionnement en eau potable de notre territoire, nous œuvrons également au quotidien sur :

- Le service offert à nos usagers,
- L'entretien de notre patrimoine,
- Le coût de l'eau potable et les modalités de facturation.

Notre priorité est de maintenir la qualité de service aux usagers avec la mise à disposition d'une eau de qualité, 24h/24 et 7j/7. Nous menons également des réflexions pour tendre vers une harmonisation des services, de l'état patrimonial et de la tarification de l'eau potable. Le renouvellement annuel de 1,2 % des réseaux doit rester un objectif à court terme.

En matière de tarification, pour plus d'équité entre les usagers, il apparait opportun d'utiliser un système de facturation plus vertueux, tenant compte des conditions et des usages (revenus modestes, résidences secondaires...). Nous y travaillons avec le groupe d'élus et de techniciens que j'ai formé pour avancer sur ce sujet. Il est également essentiel de sensibiliser nos usagers à réaliser plus d'économie de la ressource et la tarification incitative peut nous y aider.

Sur notre territoire, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), animé par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), prend en compte nos capacités, mais aussi les effets du changement climatique sur la ressource en eau potable, pour s'assurer qu'ils soient compatibles avec les grandes orientations de développement du bassin de Thau. Actuellement en fin de révision, le SCoT devrait revoir à la baisse les prévisions d'évolution démographique de notre territoire.

Enfin, adopté en 2018, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a pour objectif de concilier la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec le développement des activités humaines du territoire et notamment la pêche et la conchyliculture. La mission de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du SAGE. Cette instance est donc garante du développement respectueux de notre environnement si fragile.

Sète AGGLOPÔLE méditerranée

ARCHIPEL DE THAU

L'eau est précieuse

ÉCONOMISONS-LA !

- Je coupe l'eau quand je me brosse les dents et me savonne
- J'installe des mousseurs sur les robinets
- Je préfère l'eau du robinet à l'eau en bouteille

- Je remplis les lave-linge et lave-vaisselle au maximum avant de lancer un cycle
- J'utilise le programme « eco » de mes appareils électroménagers
- Je choisis mes équipements en fonction de l'étiquette énergie lors d'un achat

- Je privilégie les douches courtes aux bains
- Je m'équipe d'un pommeau de douche économe en eau et d'un stop douche pour arrêter la sortie d'eau tout en maintenant sa température et son débit
- J'équipe mes WC d'une chasse d'eau avec un bouton double débit ou je place une bouteille d'eau remplie dans le réservoir pour réduire la quantité d'eau utilisée à chaque chasse.

- Je choisis des végétaux locaux peu gourmands en eau
- J'installe du paillage au pied des plantes pour retenir l'humidité
- Je récupère l'eau de pluie pour arroser mes plantes
- J'arrose tôt le matin ou tard le soir

- Je surveille les fuites en contrôlant mon compteur d'eau
- Je répare rapidement les équipements qui gouttent

- Je limite le remplissage et la remise à niveau de ma piscine
- Je limite le lavage de ma voiture et privilégie les stations de lavage

www.agglopole.fr